

un règlement rendu en vertu de cet acte du parlement, ou ayant dans la colonie la vigueur et l'effet de cet acte, doit s'interpréter subordonné à cet acte, arrêté ou règlement, et doit dans la seule mesure de cette dérogation, être et demeurer absolument nulle et inopérante.

Un comité d'experts nommé pour arrêter la ligne de conduite à suivre, reconnaît entièrement que l'égalité est inexistante, dans les circonstances, à défaut de l'adoption de mesures législatives; et voilà que nous parcourons le pays en disant aux jeunes gens que notre condition d'égalité est déjà acquise alors que nous savons parfaitement qu'elle ne l'est pas et qu'elle ne peut pas l'être tant que le parlement de Westminster, aussi bien que le Parlement canadien, n'auront pas adopté une loi en ce sens. A ce propos, il me sera sans doute permis de faire observer que le dixième jour de ce mois le gouvernement de la province de Québec a déclaré officiellement son attitude relative à la modification de la loi de l'Amérique britannique du Nord.

Quant à la situation internationale, je n'en discuterai que les aspects soulignés dans le discours du trône. Des problèmes internationaux au Canada se posent sur l'Atlantique, sur le Pacifique, et sur la frontière de quelque trois mille milles qui nous sépare des Etats-Unis; ils s'amplifient par suite de notre condition de membre de la Société des nations. En ces derniers temps, nous avons acquis un siège non permanent à l'assemblée de la Société; voilà qui était prévu lorsque nous nous sommes ralliés à la Société des nations. Quand nous avons signé cette convention, nous savions qu'un jour nous aurions un de ces sièges non permanents; aujourd'hui nous l'avons. Mais j'ai pour opinion,—et il me semble que cette opinion commence à se répandre parmi notre public,—que le Parlement ne se tient pas assez au courant des opérations de la Société des nations qui intéressent le Canada. Par exemple, elle a nommé une grande commission économique chargée d'enquêter sur la question de l'importation et de l'exportation; le Canada a été représenté sur cette commission et il a acquiescé à certaines conclusions. Combien de nos honorables députés savent quelles étaient ces conclusions, et qu'a fait notre Parlement à ce propos? J'ai bien peur que dans les années à venir on nous accuse de mauvaise foi parce que nous nous sommes engagés à donner suite à ces conclusions sans savoir ce qu'elles étaient. Combien de nos honorables députés connaissent bien ces rapports? Combien savent à fond ce qu'ils comportent? Monsieur le sénateur Dandurand, parlant, le 15 septembre, devant l'Assemblée, a fait remarquer que le Canada était la seule nation qui eût abaissé son tarif douanier quatre fois depuis la guerre; il s'en est montré plutôt

fier. Il a dit qu'il anticipait le rapport de la commission économique créée par la Société des nations. Mes honorables amis trouveront la discussion du sujet dans le compte rendu sténographié du 15 septembre. Il existe certaines difficultés au sujet du protocole qui n'a pas été signé; M. Chamberlain a même affirmé qu'il se retirerait plutôt que de signer le protocole qui entraînerait la dissolution de l'empire. N'empêche que plus tard M. Ramsay MacDonald échafaude un discours sur les observations nébuleuses du sénateur Dandurand touchant l'opportunité de signer le protocole. Je dois dire qu'à mon sens M. Ramsay MacDonald n'était pas justifiable de fonder ses observations sur les paroles du sénateur Dandurand, car ce dernier ne s'est pas dit favorable au protocole, comme on l'a laissé entendre. Voilà qui est clair, ce me semble, suivant toute la substance de son discours. Toujours est-il que nous nous mêlons de questions internationales qui surgissent dans des pays sis à mille lieues de nous; nous nommons des délégués pour nous représenter sur des commissions chargées de se prononcer sur ces questions, mais qu'en savons-nous en ce Parlement? Monsieur le sénateur Dandurand fait allusion à une dépêche adressée à la Société des nations par le gouvernement actuel en 1925. Je propose au premier ministre de déposer sur le bureau de cette Chambre toute communication échangée entre le Canada et la Société des nations; de cette manière le Parlement et le public canadien sauront ce qui se passe; en effet, je ne veux pas que plus tard on nous taxe de mauvaise foi parce que nous aurons délégué des représentants aux commissions chargées de connaître de ces questions internationales, sans pour cela en tenir le moindre rapport, à tel point que toute notre connaissance à ce sujet se limite à ce qui paraît dans les comptes rendus imprimés.

Vient ensuite l'aspect de nos relations internationales né d'abord de ce que nous avons nommé des ministres, et ensuite de la nomination projetée de ministres canadiens auprès des gouvernements de la France et du Japon. Puis-je faire remarquer que par le passé certains n'ont pas bien saisi la distinction entre les termes "ambassadeur" et "ministre"? Le terme "ministre" s'emploie quand on parle des relations entre la Grande-Bretagne et le Canada. Nous allons déléguer un ministre à la Grande-Bretagne et la Grande-Bretagne va envoyer un ministre au Canada. La mémoire pouvait me faire défaut; alors j'ai pris la précaution de me renseigner là-dessus. L'an dernier, j'avais l'intention d'exprimer mes vues à ce sujet, mais j'en fus empêché par la maladie. Un auteur faisant autorité en droit

[L'hon. M. Bennett.]